

## REUNION DE BUREAU DELIBERANT

Lundi 20 juin 2022

### Point n° 3 : Autorisations de Programmes - Affectations.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2022-2026 a été approuvé par délibération du Conseil métropolitain en date du 13 décembre 2021. Ce PPI a ensuite été mis en œuvre dans le cadre du vote du budget primitif 2022, adopté par délibération du Conseil métropolitain du 28 février 2022.

Lors du vote de ce budget, de nouvelles Autorisations de Programmes (AP) ont été créées et des Crédits de Paiements (CP) ont été inscrits. Il s'agit notamment des AP/CP ci-dessous :

Identification	Montant total AP	Montant CP 2022 inscrit au BP
22ESPM01 – Création d'une nouvelle piscine métropolitaine	18 000 000 €	200 000 €
22ATEC02 – Restauration des Thermes antiques du Musée	1 000 000 €	250 000 €
22ATEC03 – Pavillon de la Biodiversité du Musée	3 000 000 €	370 000 €
22ATEC04 – Programme de requalification de l'Opéra-Théâtre	23 000 000 €	267 000 €

Par ailleurs lors du vote du budget supplémentaire 2021, le Conseil métropolitain, lors de sa séance du 28 septembre 2021, a approuvé la création de deux AP sur le budget Transport et des crédits ont été inscrits en 2021 puis 2022, à savoir :

Identification	Montant total AP	Montant CP 2022 inscrit au BP
21QVTC1 – Création d'une 3 <sup>ème</sup> ligne de BHNS (Bus à Haut Niveau de Services)	65 700 000 €	420 000 €
21QVTC02 – Prolongement ligne METTIS A	5 600 000 €	30 000 €

Afin de permettre la réalisation des opérations listées ci-dessus, il est demandé au Bureau de décider l'affectation des crédits de ces AP comme suit :

Identification	Affectation AP	Reste à affecter
22ESPM01 – Création d'une nouvelle piscine métropolitaine	Chapitre 20 : 555 000 € Chapitre 21 : 17 445 000 €	0 €
22ATEC02 – Restauration des Thermes antiques du Musée	Chapitre 21 : 250 000 €	750 000 €
22ATEC03 – Pavillon de la Biodiversité du Musée	Chapitre 21 : 3 000 000 €	0 €

22ATEC04 – Programme de requalification de l'Opéra-Théâtre	Chapitre 20 : 267 000 € Chapitre 21 : 22 733 000 €	0 €
21QVTC1 – Création d'une 3 <sup>ème</sup> ligne de BHNS (Bus à Haut Niveau de Services)	Chapitre 20 : 6 000 000 € Chapitre 23 : 4 000 000 €	55 700 000 €
21QVTC02 – Prolongement ligne METTIS A	Chapitre 20 : 700 000 € Chapitre 23 : 1 300 000 €	3 600 000 €

*Commission consultée : Commission Ressources et stratégie.*

Il est donc proposé au Bureau l'adoption de la motion suivante :

## MOTION

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 28 septembre 2021 adoptant le budget supplémentaire 2021 et approuvant l'inscription de deux nouvelles Autorisations de Programmes (AP) sur le budget transport, à savoir :

- 21QVTC01 – Création d'une 3<sup>ème</sup> ligne de BHNS (Bus à Haut Niveau de Services),
- 21QVTC02 – Prolongement ligne Mettis A,

VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 13 décembre 2021 portant approbation du Programme Pluriannuel d'Investissement 2022-2026,

VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 28 février 2022 adoptant le budget primitif 2022 et approuvant l'inscription de nouvelles Autorisations de Programmes et notamment :

- 22ESPM01 – Création d'une nouvelle piscine métropolitaine,
- 22ATEC02 – Restauration des Thermes antiques du Musée,
- 22ATEC03 – Pavillon de la Biodiversité,
- 22ATEC04 – Programme de requalification de l'Opéra-Théâtre,

CONSIDERANT qu'afin de mener à bien la réalisation des opérations visées ci-dessus, il est nécessaire de procéder aux affectations d'AP,

DECIDE l'affectation des AP suivant le détail ci-dessous :

Identification	Affectation AP	Reste à affecter
22ESPM01 – Création d'une nouvelle piscine métropolitaine	Chapitre 20 : 555 000 € Chapitre 21 : 17 445 000 €	0 €
22ATEC02 – Restauration des Thermes antiques du Musée	Chapitre 21 : 250 000 €	750 000 €
22ATEC03 – Pavillon de la Biodiversité du Musée	Chapitre 21 : 3 000 000 €	0 €
22ATEC04 – Programme de requalification de l'Opéra-Théâtre	Chapitre 20 : 267 000 € Chapitre 21 : 22 733 000 €	0 €
21QVTC1 – Création d'une 3 <sup>ème</sup> ligne de BHNS (Bus à Haut Niveau de Services)	Chapitre 20 : 6 000 000 € Chapitre 23 : 4 000 000 €	55 700 000 €
21QVTC02 – Prolongement ligne METTIS A	Chapitre 20 : 700 000 € Chapitre 23 : 1 300 000 €	3 600 000 €